



94 rue du Maréchal Foch
45370 CLERY-SAINTE-ANDRE
Téléphone : 02 38 46 98 98
Télécopie : 02 38 46 98 99

Courriel : dgs@clery-saint-andre.com
Site internet : <http://www.clery-saint-andre.com>

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 Janvier 2015

Compte-rendu

(Sous réserve de son approbation à la prochaine séance de conseil municipal)

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2015.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le sept janvier deux-mil quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le douze janvier deux mil quinze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 Décembre 2014.
- Travaux sur la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.
- P.A.V.E. & Diagnostic Accessibilité.
- Construction d'un dortoir pour l'école maternelle.
- Modalités de financement communal des classes découverte.
- Activités jeunesse « tickets sports » : propositions d'évolutions.
- Plan Local d'Urbanisme & Développement Agricole.
- Demandes de subventions.
- Convention de servitude avec ERDF.
- Convention avec le C3M.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 00.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON (à partir de 19 h. 28), Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER (à partir de 19 h. 38), et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Étaient Excusés :

- Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, qui donne pouvoir à Monsieur Claude BOISSAY,
- Madame Catherine BURAUULT, qui donne pouvoir à Madame Nathalie DUPUIS,
- Monsieur Alain GRILLON, qui donne pouvoir temporaire à Monsieur Daniel ZONCA, (jusqu'à 19 h. 28),
- Monsieur Thierry TELLIER, qui donne pouvoir temporaire à Madame Anne-Sophie MOUZET, (jusqu'à 19 h. 38),

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal, l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente séance :

- Autorisation d'engager une dépense d'investissement par anticipation du budget 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cet ajout.

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur Olivier JOUIN précise, au point 8 du compte-rendu, qu'il avait demandé si les trois autres départements de la région Centre avaient été invités à rejoindre l'EPFLI, dans la mesure où cela représente un réel enjeu sur l'aire de travail de cet organisme. Monsieur Claude BOISSAY confirme que cette question a été évoquée.

Cette observation étant notée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance.

1 - Travaux sur la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, explique au Conseil Municipal, que le groupe de travail *ad hoc*, composé des élus de la Commission « Patrimoine et Culture », associés aux trois membres de la Commission d'Appel d'Offres, s'est réuni le 27 Novembre 2014, puis le 5 Janvier 2015, pour le marché public à procédure adaptée, pour l'ensemble des travaux (une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles) de la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.

Trente-et-une entreprises ont présenté une offre, réparties entre les sept lots.

Le groupe de travail propose l'attribution aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Ville	Montant TTC (toutes tranches et options confondues)
1 – Maçonnerie Pierre de Taille	RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE	Ormes (45)	1 195 736, 45 €
2 – Charpente	DELESTRE	Blois (41)	51 396, 72 €
3 – Couverture	LESURTEL	Chaze-sur-Argos (49)	80 506, 90 €
4 – Sculpture – Restauration de sculptures	Daniel ESMOINGT <u>Dont sous-traitance :</u> MORISSE-MARINI	Espartignac (19) Nice (06)	55 224, 00 € Dont : 17 496, 00 €
5 – Vitraux	ART VITRAIL	Gurgy (89)	148 582, 46 €
6 – Serrurerie	BLONDEL MÉTAL	Franqueville-Saint-Pierre (76)	103 624, 52 €
7 – Anti-Pigeons	S.P.A.V.	Saint-Julien-les-Villas (10)	8 754, 00 €
TOTAL T.T.C. :			1 643 825, 05 €

En comparaison des montants disponibles budgétairement (restes-à-réaliser de l'année 2014) et des dépenses subventionnables présentées à nos partenaires financiers (Etat pour 50% et Conseil Général du Loiret pour 44%), il est désormais possible de proposer l'affermissement dès l'année 2015 de la tranche conditionnelle n°1, ainsi que l'acceptation, dès l'année 2015, de l'option. Les cinq autres tranches conditionnelles (n°2 à n°6), attribuées, resteront à affermir sur les exercices budgétaires futurs, au fil du déblocage des financements publics liés.

Ainsi, la « première opération » concernant l'année 2015, concernerait les montants suivants :

Lot	Entreprise	Ville	Montant TTC (montants affermis)
1 – Maçonnerie Pierre de Taille	RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE	Ormes (45)	515 138, 36 €
2 – Charpente	DELESTRE	Blois (41)	28 767, 12 €
3 – Couverture	LESURTEL	Chaze-sur-Argos (49)	34 674, 64 €
4 – Sculpture – Restauration de sculptures	Daniel ESMOINGT <u>Dont sous-traitance :</u> MORISSE-MARINI	Espartignac (19) Nice (06)	31 416, 00 € Dont : 11 208, 00 €
5 – Vitraux	ART VITRAIL	Gurgy (89)	71 374, 85 €
6 – Serrurerie	BLONDEL MÉTAL	Franqueville-Saint-Pierre (76)	41 742, 06 €
7 – Anti-Pigeons	S.P.A.V.	Saint-Julien-les-Villas (10)	2 490, 00 €
TOTAL T.T.C. « travaux de la 1^{ère} opération » :			725 603, 03 €

Auxquels s'ajoutent, sur 2015, les honoraires des missions annexes déjà attribuées :

Maîtrise d'œuvre (tranches 2015)	Cabinet Régis MARTIN	Marcilly-sur-Eure (27)	43 609, 92 €
	Cabinet Pascal ASSELIN	Dourdan (91)	12 164, 61 €
Étude complémentaire 2014	Cabinet Régis MARTIN	Marcilly-sur-Eure (27)	1 710, 00 €
	Cabinet Pascal ASSELIN	Dourdan (91)	1 710, 00 €
Coordination Sécurité et Prévention de la Santé	BUREAU VERITAS	La Chapelle-Saint-Mesmin (45)	10 044, 00 €
TOTAL GENERAL T.T.C. « première opération » :			794 841, 56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les propositions du groupe de travail et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics avec chacune des entreprises concernées, dans les conditions précisées ci-avant.

Par ailleurs, nous avons désormais une meilleure visibilité sur le plan de financement : les 44% du Conseil Général du Loiret sont bien intégrés au budget départemental 2015 et devrait faire l'objet d'une décision individuelle d'attribution en Février 2015.

Pour l'Etat, la décision individuelle d'attribution ne pouvait être prise avant connaissance du résultat de la consultation des entreprises. Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite officiellement une subvention de 331 183, 99 € de l'Etat (50% du montant H.T. de la « première opération ») qui s'ajoutera aux 44% de subvention du Conseil Général du Loiret et aux 6 % de fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme, à l'unanimité, cette demande de subvention.

Madame Odile BOURGOIN précise, à cette occasion, son intention de voir organisée une conférence ou tout autre projet de valorisation pédagogique de ces importants travaux, à l'image de ce qui a été fait, en 2014, à l'occasion des travaux de restauration du Cénotaphe de Louis XI.

2 - P.A.V.E. & Diagnostic Accessibilité.

Madame Sylvie THIÉRY, Adjointe au Maire chargée de la Ville Durable, explique au Conseil Municipal, que le groupe de travail *ad hoc*, composé des élus de la Commission « Embellissement et Ville Durable », associés aux représentants des trois autres collectivités territoriales partenaires sur ce projet, s'est réuni le 14 Novembre 2014, puis le 5 Janvier 2015, pour le marché public à procédure adaptée, pour l'étude diagnostic accessibilité et le P.A.V.E., en commande groupée, pour Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Quatorze entreprises ont présenté une offre réparties en deux lots.

Le groupe de travail propose l'attribution aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Ville	Montant TTC
1 – Diagnostic Accessibilité des ERP	BUREAU VERITAS	La Chapelle-Saint-Mesmin (45)	5 760, 00 €
2 – Réalisation du P.A.V.E.	BUREAU VERITAS	La Chapelle-Saint-Mesmin (45)	4 492, 80 €

L'acte d'engagement relatif à la seule Commune de Cléry-Saint-André représente les montants suivants :

- Lot n°1 : 2 016 € TTC
- Lot n°2 : 1 728 € TTC

Une convention entre les quatre collectivités partenaires est proposée afin de formaliser les modalités d'engagement de cette commande groupée par procédure adaptée, avec paiement direct de chaque collectivité au fournisseur.

Ce marché public ne pourra être validé en l'état qu'à réception des délibérations concordantes des trois autres collectivités partenaires, acceptant d'engager également leur acte d'engagement dans les conditions financières les concernant.

Le Conseil Municipal valide les propositions du groupe de travail et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics correspondant à Cléry-Saint-André, avec l'entreprise concernée, dans les conditions précisées ci-avant, ainsi que la convention de commande groupée avec les trois autres collectivités partenaires.

3 - Construction d'un dortoir pour l'école maternelle.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, informe le Conseil Municipal, que le groupe de travail *ad hoc*, composé des membres de la Commission « Action Scolaire » (élus, D.D.E.N., deux délégués de parents d'élèves et une personnalité qualifiée), associés aux trois membres de la Commission d'Appel d'Offres, s'est réuni le 19 Décembre 2014, pour l'ouverture des plis relative au marché public à procédure adaptée, pour la construction d'un dortoir pour l'école maternelle.

Quarante entreprises ont présenté une offre, réparties entre les sept lots.

L'analyse des offres est en cours. Le groupe de travail se réunira à nouveau le 16 Janvier 2015, pour examiner le résultat de cette analyse des offres et proposer l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au groupe de travail *ad hoc*, le soin d'examiner l'analyse des offres et de proposer l'attribution des marchés publics. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise dès maintenant Monsieur le Maire à signer les marchés publics sur la base des propositions qui sortiront du groupe de travail, sans attendre la prochaine séance de Conseil Municipal et risquer un report du début de chantier, prévu pour le 23 Février 2015.

Un point d'information sur l'attribution des marchés sera réalisé devant le Conseil Municipal, le 16 Février prochain.

Par ailleurs, il y a lieu de proposer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé, sur ce dossier, avec V+C ARCHITECTURE, en Décembre 2011.

En effet, à l'époque, l'attribution de ce contrat de maîtrise d'œuvre regroupait trois projets municipaux complémentaires, dans le domaine scolaire :

- L'aménagement intérieur de l'école maternelle (réalisé en 2012),
- La construction des locaux périscolaires (réalisée en 2013-2014),
- L'extension de l'école maternelle (réalisée en 2015),

Cela avait permis d'obtenir, sur l'ensemble, un taux d'honoraires de 7,9% du montant global des travaux.

Au moment de la contractualisation du marché, l'enveloppe budgétaire utile au 3^{ème} volet n'avait pas été fixée, considérant que les pré-études (positionnement et ampleur de l'extension) n'étaient pas finalisées.

Ainsi, en application du montant estimé de ce troisième projet, il y a lieu de porter le contrat de maîtrise d'œuvre de 17 064 € TTC à 21 737, 64 € TTC, afin de tenir compte de l'enveloppe financière désormais affectée à ce troisième projet.

Monsieur Olivier JOUIN précise que, comme d'habitude, son groupe va s'abstenir sur ce projet, considérant ses réticences maintenues sur le choix du projet retenu.

Le Conseil Municipal valide, par 19 voix « pour » et 4 abstentions (Mmes MARTIN, SAINTON, MM. JOUIN et PINSARD) ce projet d'ajustement du montant des honoraires, et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

4 - Modalités de financement communal des classes découverte.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, présente au Conseil Municipal, le fruit du travail de la commission « Action Scolaire », lors de sa réunion du 19 Décembre 2014, visant à déterminer, pour la durée du mandat, les modalités de financement des classes découvertes, appelées à être sollicitées par les établissements

scolaires accueillant des enfants clérycois. Dans les faits, de telles demandes peuvent provenir des écoles (publiques ou privée) de Cléry-Saint-André, mais aussi de écoles publiques des autres communes pour des enfants clérycois bénéficiant d'une dérogation scolaire, ou bien des enfants clérycois scolarisés dans des établissements d'enseignement spécialisé, etc.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose de reconduire la méthode en vigueur au cours du mandat précédent, à savoir :

- 1) Ne participer au financement des classes découvertes que pour les enfants clérycois, excluant notamment le cas des enfants non-clérycois scolarisés dans des écoles clérycoises, même publiques, même à jour de dérogation scolaire.
- 2) Participer de façon équitable au financement des classes découvertes de tous les enfants clérycois, quel que soit leur lieu de scolarisation.
- 3) Exclure le montant des sommes versées du calcul de la dotation annuelle paritaire donnée à l'école Notre-Dame, en référence au budget scolaire de l'école publique.
- 4) Fixer le montant du financement communal à 50% de la somme restant dûe par les familles, après déduction des subventions du Conseil Général du Loiret, ou bien de tout autre partenaire institutionnel.
- 5) Plafonner le montant de la subvention à un « montant raisonnable » laissant au Bureau Municipal, le cas échéant, une marge d'appréciation pour des projets potentiellement disproportionnés.
- 6) Informer par courrier les familles clérycoises concernées de l'effort financier de la collectivité sur cette action spécifique, représentant un budget de plusieurs milliers d'euros par an, en moyenne.

Madame Brigitte MARTIN demande des précisions sur l'item n°3. Monsieur Bertrand HUTTEL précise qu'il s'agit de tenir compte de la fréquence différenciée des départs en classe découverte des enfants des écoles publiques et des enfants de l'école Notre-Dame.

Madame Brigitte MARTIN et Monsieur Grégory BUBENHEIMER proposent que la Commission « Action Scolaire » puisse être au minimum informée des cas où le montant serait considéré comme non « raisonnable » par le Bureau Municipal. Cette proposition est retenue par le groupe majoritaire.

Nouvelle formulation de l'item n°5 :

- 5) Plafonner le montant de la subvention à un « montant raisonnable » laissant au Bureau Municipal, le cas échéant, une marge d'appréciation pour des projets potentiellement disproportionnés. Dans ce cas, l'information préalable de la commission « Action Scolaire » doit être organisée.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette méthodologie proposée pour la durée du mandat.

5 - Activités jeunesse « Tickets Sports » : propositions d'évolutions.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal, le fruit du travail de la Commission « Vie Associative et Jeunesse », lors de sa réunion du 24 Novembre 2014, qui a réfléchi aux modalités d'évolutions proposées des activités jeunesse des vacances scolaires, afin de tenir compte de certaines dérives constatées, en 2014, en raison, notamment, d'une attente forte concernant certaines activités proposées.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose les évolutions suivantes :

- 1) Expérimenter une inscription par écrit, avec traitement administratif et équitable des demandes, en fonction de l'offre.
- 2) Envisager un dédoublement des mêmes activités sur chacune des petites vacances, afin de favoriser la présence de tous les enfants dans l'activité, sur l'une ou l'autre des semaines.
- 3) Recentrer les activités jeunesse dénommées « Tickets Sports », sur l'esprit de ce qu'elles étaient à l'origine de leur création, à savoir des activités de découverte des pratiques sportives, notamment en lien avec les associations sportives locales,
- 4) Réserver les activités dites « de loisirs » ou « de consommation », telles que le karting, le laser game, Center Parcs... aux vacances d'été.

Cette nouvelle méthodologie entrerait en vigueur aux vacances d'hiver.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réorientation des activités jeunesse « Tickets Sports », telles que proposée par la Commission « Vie Associative et Jeunesse ».

Monsieur Gabriel PINSARD demande si les inscriptions par internet seront autorisées. Cette modalité n'est pas retenue dans cette phase expérimentale.

Madame Brigitte MARTIN demande si des séances d'inscriptions en Mairie seront maintenues en doublon de cette nouvelle méthodologie. Cette modalité parallèle n'est pas maintenue durant cette phase expérimentale, notamment parce qu'elle est à l'origine des dérives connues à l'automne 2014.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette nouvelle méthodologie.

Par ailleurs, il y a lieu de se prononcer sur la grille tarifaire des activités jeunesse des vacances d'hiver :

Activités à 5 euros : Football, rugby flag, piscine, self défense, tennis de table, handball, sarbacane, ultimate, zumba-gym, basket-ball, disc golf, thèque & base-ball, hockey en salle.

Journée à 25 euros : patinoire + escalade + repas inclus.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette grille tarifaire.

6 - Plan Local d'Urbanisme & Développement Agricole.

Monsieur Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, explique que plusieurs projets relatifs au développement de l'agriculture sur notre territoire ont été présentés par des exploitants agricoles et ont été examinés par la Commission « Urbanisme », lors de sa réunion du 20 Juin 2014. Ils y ont fait l'objet d'un avis favorable unanime, en vue d'y donner une suite favorable, parce que relatifs au développement agricole, y compris s'il y a besoin d'enclencher des ajustements du Plan Local d'Urbanisme.

Après examen technico-juridique de chacune de ces situations, il y a nécessité d'enclencher deux procédures spécifiques et parallèles, en vue de faire aboutir favorablement chacun de ces projets de développement agricole.

- Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (durée estimée : 4 mois)
- Une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. (durée estimée : 6 mois)

Il est proposé d'attribuer chacune de ces missions au cabinet spécialisé « PARENTHESSES URBAINES », de Tours, qui est le cabinet qui avait déjà travaillé sur notre procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et qui connaît donc déjà bien notre document. Chacune de ces missions représente un coût de 2 240 euros et de 2 835 euros, non soumis à la T.V.A.

Le projet de contrat proposé intègre deux tranches conditionnelles (d'un montant de 1 100 euros chacune) fixant le prix de procédures complémentaires éventuellement imposées par l'Etat. Il n'est pas proposé de les accepter pour le moment.

Il est proposé au Conseil Municipal de prescrire le lancement de ces deux procédures, de prendre l'engagement d'inscrire au budget 2015, ces crédits d'investissement de 5 075 euros, et d'autoriser l'engagement de ces dépenses avant même le vote du budget 2015.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER exprime ses doutes sur le choix de la procédure de déclaration de projet, avec le risque que cela ne soit pas accepté. Il est précisé que l'étude technico-juridique menée entre juin et janvier, a justement consisté à rechercher les outils juridiques les plus adaptés à la situation.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, chacune de ces propositions.

7 – Lignes directrices proposées pour l’affinage budgétaire (Orientations Budgétaires).

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur le projet de Budget Primitif 2015, lors de sa prochaine séance du 16 Février 2015. La Commission « Finances » se réunira pour cela le 10 Février 2015.

La section de fonctionnement verra, notamment, l’arrivée de la première année pleine de l’entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires, et la poursuite de la réduction des financements de l’Etat, notamment avec la diminution annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour la section d’investissement, il sera proposé de mettre en priorités :

- Une deuxième tranche de travaux pour le P.P.I. « Voiries communales », priorité municipale du mandat.
- Une tranche de travaux pour la restauration de la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry (report 2014)
- Aménagement d’un dortoir pour l’école maternelle des Bergerêts (report 2014).
- La poursuite des travaux de modernisation du réseau d’éclairage public.
- Mise en accessibilité de l’Hôtel-Restaurant « La Villa des Bordes », propriété communale.
- Renforcement de la défense incendie de la rue de la Gare.
- Finalisation du P.A.V.E. et du Diagnostic Accessibilité.
- Rénovation des vestiaires Football.
- Favoriser le développement agricole par le biais du Plan Local d’Urbanisme.

D’autres projets municipaux pourront faire l’objet d’avancées en terme d’études préalables ou d’affinage de l’orientation municipale souhaitée, avec budgétisation potentielle de crédits d’études, sans budgétisation de crédits de travaux :

- Aménagement du secteur de la Poule Blanche et examen de la question de circulation.
- Dévoiement de la RD 951 aux abords de la Basilique Notre-Dame de Cléry.
- Restructuration des trottoirs de la rue du Maréchal-Foch (de la rue du Cloître à la Gendarmerie).
- Le réaménagement des toilettes publiques du cœur de ville historique.
- Le devenir de la Maison Lebrun
- Aménagement de la Place Charles-de-Gaulle.
- Acquisitions foncières à La Poule Blanche.

Puis, selon les affinages budgétaires de ces prochaines semaines, et les disponibilités budgétaires affinées, seront budgétées en 2015 ou reportées en 2016 :

- Valorisation des lieux de convivialité.
- Rénovation du bloc sanitaire de l’Espace Loire et de l’entrée.
- Travaux d’isolation à l’Espace Loire.
- Poursuite du remplacement d’huisseries à l’école élémentaire des Bergerêts.
- Réalisation d’un agenda 21.
- Aménagement de sécurité de la rue du Collège.

En préalable, Monsieur le Maire précise qu’un projet pluriannuel d’investissement a été bâti pour les années 2015 à 2020, et qu’il sera présenté, en Commission Générale, le lundi 16 février 2015, de 18 heures à 19 heures.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre de ses lignes directrices pour 2015, afin d’affiner la préparation budgétaire, sans que celles-ci, ne soient soumises au vote, puisque seul le projet de budget 2015, tel qu’il sera présenté le mois prochain, a vocation à l’être.

Monsieur Daniel ZONCA suggère à la Municipalité de relancer fortement la société INGENOV 45, pour l’étude de faisabilité sur l’aménagement de sécurité de la rue du Collège, qui mériterait d’avancer plus vite.

Madame Brigitte MARTIN se félicite de l’arrivée de la réflexion municipale sur le projet d’aménagement de la Place Charles-de-Gaulle, et demande une précision sur le montant du loyer de la Villa des Bordes. Il est de 21 952, 68 € HT annuel.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER remercie la Municipalité pour ce temps d'échange sur les orientations budgétaires alors même qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il regrette le manque d'ambition municipale pour ces orientations budgétaires, notamment en terme de programme d'ensemble pour le centre-bourg potentiellement subventionné par des crédits d'Etat.

Monsieur le Maire précise l'évolution de son point de vue, sur le potentiel que représente la Maison Lebrun en plein cœur historique, qui peut devenir une pièce maîtresse du projet municipal d'ensemble pour le Cœur Historique qui n'est ni nouveau, ni inexistant dans les Municipalités actuelle et précédente. Bien au contraire, puisqu'il a débuté avec la rue du Cloître, la dissimulation des réseaux, la restauration de la Basilique, le pavage intégral des abords, l'incurvation du parvis, le projet à venir de dévoiement de la RD 951, la prise en compte et la valorisation du commerce, l'acquisition de la Maison Lebrun, la question à venir des toilettes publiques et la nécessaire réflexion à venir pour le devenir de la Maison Lebrun.

Bien que beaucoup de ces projets aient bénéficié d'un plan de financement très favorable, Monsieur le Maire demande un peu de patience sur l'aboutissement de ce projet municipal d'ensemble, qui nécessite des budgétisations sur plusieurs exercices budgétaires successifs.

Monsieur Olivier JOUIN exprime sa satisfaction à la Municipalité, pour la création d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2015-2020, confirme l'importance de placer la question des voiries communales, comme priorité municipale partagée par tous, rappelle son souhait de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les projets municipaux, regrette que la création d'un agenda 21 n'aille pas plus vite, considérant, selon lui, qu'il n'y a pas besoin d'un cabinet pour nous accompagner dans la démarche. Il précise enfin partager le point de vue de Monsieur le Maire, sur la grande valeur de l'îlot « Maison Lebrun », dans l'aménagement d'ensemble du Cœur Historique.

8 - Autorisation d'engager une dépense d'investissement par anticipation du budget 2015.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse, explique au Conseil Municipal, qu'une partie de l'éclairage public du Stade Raymond-Plotu, mérite une restructuration urgente, car tombée en panne.

Ainsi, sans attendre le vote du budget d'investissement et la fin de période hivernale, il est proposé d'autoriser l'engagement d'une dépense de 4 185 euros TTC, par anticipation du vote du Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de cette dépense d'investissement par anticipation du vote du budget 2015.

9 - Demandes de subventions

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, explique au Conseil Municipal, que, comme annoncé à la précédente séance de Conseil Municipal, certaines demandes de subventions votées le mois dernier doivent faire l'objet de délibérations plus précises afin de compléter les dossiers de demandes de subventions ouverts le mois dernier :

- A l'Etat, au titre de la Réserve Parlementaire du Sénateur Jean-Noël CARDOUX, pour les travaux de restructuration des trottoirs de la rue du Maréchal-Foch. Une subvention de 12 000 € est espérée sur un montant de dépenses subventionnables estimé à 110 000 € HT.
- A l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2015, pour l'implantation d'aires de jeux pour enfants, à vocation périscolaire, dans le secteur de La Poule Blanche. Subvention espérée de 35% sur un montant de dépenses subventionnables estimé à 23 617 € HT.
- A l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2015, pour un programme d'ensemble de rénovation des huisseries de l'école élémentaire des Bergerêts, dans une démarche globale d'économie d'énergie. Subvention espérée de 35 % sur un montant de dépenses subventionnables estimé à 20 608, 67 € HT.

Le Conseil Municipal confirme son accord pour solliciter chacune de ces demandes de subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il va de soi que les commissions municipales concernées seront amenées, le moment venu, à travailler le contenu de ces projets.

10 - Convention de servitude avec ERDF.

Monsieur Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, explique que le projet de raccordement électrique de l'éco-quartier des Hauts-Bergerêts, en cours de viabilisation, se fera au départ du transformateur électrique situé sur le terrain communal du parc de stationnement de La Poule Blanche.

De ce fait, les câbles électriques traversent des propriétés communales, qui nécessitent une convention de servitude de passage, à signer avec ERDF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette convention de servitude de passage et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

11 - Convention avec le C3M.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Travaux, explique au Conseil Municipal, que des travaux d'amélioration de la collecte des eaux pluviales (compétence communale) ont été réalisés de façon concertée et coordonnées avec des travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées (compétence du C3M) sur un même secteur de la rue de la Plaine d'Azenne, en 2013 après des études adaptées et un accord de co-financement adapté, en 2012.

Cependant, la formalisation de cette coordination de travaux a été jugée insuffisante par les services du Trésor Public, en 2014, au moment de rembourser les 35 000 euros concernés, au C3M, maître d'ouvrage principal de cette opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation :

- En approuvant le principe d'une convention de maîtrise d'ouvrage groupée entre le C3M (maître d'ouvrage principal) et la Commune de Cléry-Saint-André.
- En confirmant le principe du remboursement des 35 000 euros au C3M, correspondant à la part de la collecte des eaux pluviales.
- En prenant l'engagement de reporter au budget 2015 (section d'investissement) ces 35 000 euros, inscrits et non réalisés au budget 2014.
- En autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention avec le C3M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide chacune de ces propositions.

12 – Vie des commissions municipales.

La Commission « Relations avec les Acteurs Économiques » se réunira en Février 2015.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 5 Janvier 2015, pour l'analyse des offres sur la commande groupée avec trois autres collectivités sur le P.A.V.E. et le Diagnostic Accessibilité.

La Commission « Action Sociale, Solidarité, Petite Enfance » s'est réunie le 16 Décembre 2014 et se réunira à nouveau le 22 Janvier 2015.

La Commission « Finances » se réunira le 10 Février 2015, pour l'examen du projet de budget 2015.

La Commission « Patrimoine et Culture » s'est réunie le 5 Janvier 2015, pour l'analyse des offres des travaux

La Commission « Action Scolaire » s'est réunie le 19 Décembre 2014, pour l'ouverture des plis du projet de création d'un dortoir pour l'école maternelle. Elle se réunira à nouveau le 16 Janvier 2015, pour l'attribution des marchés.

13 – Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 9 Décembre 2014, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Nathalie DUPUIS, Sylvie THIERY, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA. Il se réunira à nouveau le 3 Février 2015, à Cléry-Saint-André. Un point a été fait sur les modalités communautaires possibles, de soutien au Son et Lumière de Cléry-Saint-André.

La Commission « Communication » s'est réunie le 10 Décembre 2014, à Mézières-lez-Cléry, pour la conception de la Lettre d'informations.

La Commission « Administration » s'est réunie le 6 Janvier 2015, à Mareau-aux-Prés, en présence de Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Alain DIET, Olivier JOUIN et Gabriel PINSARD, pour une analyse financière de la Communautés de Communes et pour un échange sur l'avenir de la Mutualisation sur notre territoire.

La Commission « Travaux – Entretien des bâtiments » se réunira le 20 Janvier 2015, à Jouy-le-Potier.

Une réunion de restitution sur le dossier « Maison de Santé » rassemblera les conseillers communautaires, en séance privée, le 28 Janvier 2015, à Cléry-Saint-André.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

La Commission « Communication » s'est réunie le 11 Décembre 2014, à Mézières-lez-Cléry, en présence de Madame Nicole DESSIAUME et de Monsieur Daniel ZONCA.

Le Bureau s'est réuni le 15 Décembre 2014, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Monsieur Daniel ZONCA.

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 Décembre 2014, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Messieurs Gérard CORGNAC, Alain DIET, Jean-Pierre LEFEBVRE, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA.

La Commission « Administration, Finances, DSP » se réunira le 20 Janvier 2015, à Mézières-lez-Cléry.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le Comité Syndical s'est réuni le 7 Janvier 2015, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Catherine BURAUULT et de Monsieur Daniel ZONCA. Il a été décidé la création d'un poste de technicien de rivière.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le Comité Syndical s'est réunie le 11 Décembre 2014, à Mareau-aux-Prés, en présence de Madame Sylvie THIERY et Monsieur Bertrand HUTTEL.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 Décembre 2014, à Ardon, en présence de Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC et Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE et Gabriel PINSARD. Il se réunira à nouveau le 5 Février 2015, à Marcilly-en-Villette.

La Commission « Communication et Culture » s'est réunie le 15 Décembre 2014, à La Ferté-Saint-Aubin.

Le Comité Technique InterSCoT s'est réuni le 18 Décembre 2014, à Ménestreau-en-Villette.

Le Bureau élargi et le Comité Territorial de Suivi se réuniront le 20 Janvier 2015, à Jouy-le-Potier.

La Commission « Aménagement du Territoire et Développement Durable » se réunira le 20 Janvier 2015, à Ménestreau-en-Villette.

Une réunion publique d'information sur le Diagnostic du SCoT est programmée pour le 19 Février 2015, à 19 heures, à La Ferté-Saint-Aubin.

14 - Informations diverses.

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Décembre 2014, 147 demandeurs d'emploi, soit une stabilité par rapport aux chiffres de Novembre 2014. La répartition de ces demandeurs est de 75 hommes et 72 femmes ; de 122 indemnisables et 25 non-indemnisables.

15 - La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 16 février 2015, à 19 heures, précédée d'une Commission Générale à 18 heures.

16 - Questions des membres du Conseil Municipal.

- Monsieur Grégory BUBENHEIMER précise qu'il a transmis une proposition de question au gouvernement sur le thème des autorisations d'absence qui ne peuvent actuellement être accordées aux élus municipaux qui ne bénéficient pas d'une délégation, dans les communes de moins de 3 500 habitants. La question sera examinée pour savoir quelle suite peut lui être donnée.
- Madame Karine SAINTON demande quand auront lieu les élections départementales. Elles seront organisées les 22 et 29 Mars 2015.
- Monsieur Philippe de TRISTAN attire l'attention sur la vitesse excessive sur la route communale qui relie Villeneuves à la Croix Bailly. Il serait nécessaire de limiter la vitesse à 70km/h, d'autant plus que l'élagage ne fait qu'augmenter la vitesse. Monsieur le Maire est favorable à cette proposition, qui nécessite une concertation avec la Commune de Mézières-lez-Cléry.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h. 55.